

## *Caresurance: une prise en charge complète en cas de conflit au travail*

Les situations difficiles vécues par les collaborateurs peuvent empiéter sur leur capacité de travail et devenir une charge pour l'entreprise. Avec la prestation Caresurance, Swiss Life soutient les personnes concernées dans la résolution des conflits au travail.

### **Principe de Caresurance**

Dans les situations de stress physique ou mental, les collaborateurs des entreprises clientes bénéficient, en cas de problèmes au travail, d'une prise en charge gratuite (Care Management) par Aviga, notre organisation partenaire.

### **But de Caresurance**

Elaborer, par un accompagnement actif et une coordination entre les différents services, des solutions visant le maintien de la performance de la personne concernée et le maintien à son poste.

### **Avantages de Caresurance**

- Intervention précoce et soutien tant pour les supérieurs hiérarchiques que pour les collaborateurs.
- Prise en charge professionnelle par Aviga, notre organisation partenaire.
- Interlocuteurs compétents pour répondre aux questions complexes de vos collaborateurs (problèmes au travail, difficultés personnelles, questions d'ordre financier ou familial).
- Prévention des absences et des arrêts de travail, réduction des conséquences financières pour l'entreprise.
- Promotion d'une culture d'entreprise saine, orientée vers les collaborateurs, à l'avantage de toutes les parties concernées.



## Fonctionnement de Caresurance

En souscrivant à Caresurance, l'entreprise s'engage dans une convention à appliquer certaines mesures de gestion de la santé en entreprise (p. ex. gestion

des absences et reporting), afin de pouvoir offrir à ses collaborateurs un Care Management par Swiss Life.

<b>Conclusion d'un contrat Caresurance</b>	<b>Annonce des cas au besoin</b>	<b>Garantie de paiement à Aviga</b>	<b>Prise en charge (Case Management)</b>	<b>Clôture du cas</b>
Conclusion d'une convention de prestations pour Caresurance.  L'entreprise informe ses collaborateurs de l'offre.	Si un problème au travail est pressenti, le supérieur hiérarchique ou les ressources humaines attirent l'attention du collaborateur concerné sur Caresurance.	Swiss Life examine la demande, mandate Aviga et lui octroie une garantie de paiement.	Aviga prend contact avec le collaborateur et commence la prise en charge (Care Management) et l'accompagnement.	Aviga mène un entretien final avec les services impliqués.

### **Durée de la prise en charge d'un cas par Caresurance**

De la première prise de contact au rapport final, le traitement d'un cas dure en général entre un et trois mois.

### **Coûts de Caresurance**

Les coûts de la prise en charge par Aviga sont intégralement financés par Swiss Life. Il n'existe pas de droit à cette prestation.

### **Collaboration avec Aviga**

Aviga est une société spécialisée dans la résolution de problèmes individuels complexes. Sa prestation principale est une prise en charge intégrale dans le cadre d'un Case ou d'un Care Management. Les experts d'Aviga disposent d'un vaste savoir-faire. Ils conseillent les personnes concernées de manière individuelle et complète. Ils sont soumis à l'obligation de garder le secret. Le conseil personnalisé est donc assuré de façon strictement confidentielle. La transmission d'informations à des tiers est fonction de la situation et n'a lieu qu'avec l'accord du collaborateur concerné.

Notre partenaire: [www.aviga.ch](http://www.aviga.ch)

**aviga.**

*Swiss Life SA, service Gestion de la santé en entreprise pour clientèle Entreprises*  
Case postale, 8022 Zurich, téléphone 0800 873 875, [bgm@swisslife.ch](mailto:bgm@swisslife.ch), [www.swisslife.ch/bgml](http://www.swisslife.ch/bgml)

Clause de non responsabilité: le présent document contient des informations destinées aux clients sur l'entreprise et ses prestations et produits. Il ne constitue pas une offre au sens juridique du terme. Il n'y a aucun droit à cette prestation de Swiss Life ou de ses partenaires.